

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 25 FEVRIER 2021**

Le vingt cinq février deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du dix-huit février deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente Hélène Bertaux, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Pascale CHAUSSON, Sonia CLÉMENT-GRINIER, Patricia CHAMBRIER, Céline LEPROUX, Karine RICHARD.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Florian BARBÉ, Serge QUESNE, Thomas DREUX.

Excusés : Catherine CROTEAU (pouvoir à Michel FROGER), Jean-Claude POTTIER (pouvoir à Pierrette BUNEL), Jérôme CHERON, Emmanuel GUITTON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Patricia CHAMBRIER est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 22 janvier 2021 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité.

1^{er} OBJET : PLAN DE FINANCEMENT DETR 2021

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021, le projet susceptible d'être éligible concernerait la réfection de l'éclairage public route de Coudrecieux (RD 74) et le centre-bourg. Cette opération aura pour but d'améliorer l'efficacité énergétique, réduire la pollution lumineuse et intégrer des dispositifs de réduction de consommation, elle correspond à la rubrique 1 – Aménagement urbains et sécurité, Opération 1-3 Eclairage public. Le coût de ces travaux est estimé à 87 712 € HT. La commune pourrait solliciter une aide maximum de 50 % et participerait à hauteur de 50 % soit 43 856 €. Il convient d'autoriser le Maire à déposer cette demande au titre de la DETR 2021, approuver le plan de financement présenté ci-dessus, attester l'inscription de cette dépense en section d'investissement et attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée municipale autorise le Maire à déposer la demande exposée ci-dessus au titre de la DETR 2021, approuve le plan de financement présenté ci-dessus, atteste l'inscription de cette dépense en section d'investissement et atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

2nd OBJET : AMENDES DE POLICE 2021

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la dotation des produits des amendes de police de circulation routière va être répartie entre les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants détenant la totalité de la compétence en matière de voiries communales, de transports en commun et de parcs de stationnement. En conséquence, il appartient au Conseil départemental d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation puis à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté d'attribution au bénéfice des communes, les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 10 avril 2021. Il convient de se positionner sur la demande d'amendes de polices 2021 pour Saint-Michel-de-Chavaignes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas déposer de dossier de subvention amendes de police pour 2021.

3^{ème} OBJET : CONSULTATION VOIRIE 2021

Monsieur Bruno COURANT, adjoint au Maire, informe les conseillers qu'une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises (Eiffage, Sté PIGEON et la Sté Colas) concernant les travaux de voirie communale 2021 et la création d'un abaissement de trottoir et une entrée en enrobé. Les trois entreprises ont répondu aux consultations : deux entreprises ont effectué des offres intéressantes financièrement : il s'agit de l'entreprise Eiffage pour les travaux de voirie communale 2021 avec un coût de 33 200,28 € HT et l'entreprise Colas pour la création d'un abaissement de trottoir et une entrée en enrobé d'un montant de 3 206,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer les deux devis présentés ci-dessous.

4^{ème} OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « Mobilités » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN

Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil communautaire du Gesnois Bilurien aura à se prononcer le 30 mars prochain sur le transfert à la communauté de la compétence "mobilités", dans le but de l'exercer en commun avec les autres communautés de communes membres du Pole Métropolitain Le Mans Sarthe. Il conviendra de débattre en amont sur ce point en conseil municipal car celui-ci devra délibérer au plus tard le 30 juin 2021. A cet effet, M Froger présente succinctement le schéma d'orientations stratégiques qui a été présenté le 4 février dernier au bureau du Pole Métropolitain.

Après en avoir délibéré, le conseil n'a pas émis d'avis concernant ce transfert de compétence car beaucoup de questions restent sans réponses actuellement.

5^{ème} OBJET : DEVIS ENTREPRISES

Monsieur Bruno COURANT informe les conseillers qu'une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises concernant des travaux de plomberie au logement communal de Mme Liberge, l'éclairage de la salle du conseil municipal ainsi que le remplacement d'une chaudière avec chauffe-eau au logement du commerce 3 place de l'église.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les devis de M Fontaine Christophe plombier/chauffagiste à St-Michel-de-Chavaignes pour un montant de 12 504 € HT et autorise le Maire à signer ces devis présentés ci-dessous.

6^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Information sur le bulletin communal** : Mme Pierrette BUNEL informe les conseillers que celui-ci est en cours de préparation, il a été consulté 4 imprimeries : l'imprimerie IPL à Connerré a été retenue pour un montant de 843,70 € TTC et Mme Epineau Lucie graphiste sur la commune réalise la mise en page pour un montant de 620 € TTC. Mme Bunel Bunel tient à remercier les personnes qui ont participé à la préparation du petit journal, il sera distribué vers la semaine 11.

. **Devis pour le feu d'artifice Plein Ciel Pyrotechnie** : M Froger informe les conseillers que M Delforge de l'entreprise Plein Ciel Pyrotechnie a transmis un devis pour le feu d'artifice qui aura lieu en juillet 2021 (sous réserve des mesures préfectorales). Celui-ci est de 1 800 € TTC.

. **Point sur les travaux** : M Deschoolmeester de la Menuiserie breilloise est actuellement en train de changer les portes au niveau de la salle de l'école. Création d'un chenil à l'atelier communal par M Delmotte et M Léonard pour accueillir les chiens errant.

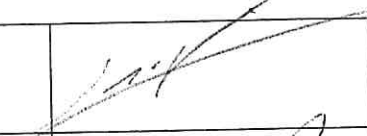

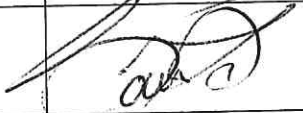



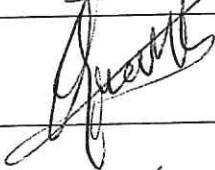

. **ENBRO** : la commune a changé de fournisseur en électricité, il s'agit de la Sté Enbro, M Courant et Mme Bunel ont rencontré M Savareux courtier en énergie (gain de 2 000 € environ par an concernant les abonnements sur 17 compteurs).

. **Prises de dates** :

- Commission Finances et vote des comptes administratifs et comptes de gestion courant mars
- Vote des taux des bases prévisionnelles et vote des budgets en avril (avant le 15)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX	
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON	excusé	Jean-Claude POTTIER	excusé Pouvoir à Pierrette BUNEL
Karine RICHARD		Sonia CLÉMENT-GRINIER	
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	excusée Pouvoir à Michel FROGER
Emmanuel GUITTON	excusé	Patricia CHAMBRIER <i>Secrétaire de séance</i>	
Florian BARBÉ		Céline LEPROUX	